

## **Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	<b>:</b>	<b>31 janvier 2024</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	<b>:</b>	<b>5 février 2024</b>
<b>Délai d'opposition</b>	<b>:</b>	<b>21 mars 2024</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	<b>:</b>	<b>25 mars 2024</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

### **Contexte**

Le Muséum d'histoire naturelle est l'un des musées de Suisse les plus fréquentés avec 300'000 visites annuelles, dont une moitié provenant de la Ville de Genève. Son offre répond aux demandes scolaires et familiales en plus de l'importance de son patrimoine pour les milieux scientifiques qui en apprécient la qualité muséale.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté un crédit de plus de 56 millions de francs en 2021 pour entreprendre des travaux de sécurisation de ses collections mais également le réaménagement des locaux de travail et d'accueil du public, ainsi que la création notamment d'une zone affectée aux expositions temporaires aux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages, avec des travaux qui viennent de débuter, entraînant la fermeture du bâtiment au public tout au long de l'année 2024.

Concernant plus particulièrement les travaux relatifs à la muséographie et à la scénographie des galeries publiques, ceux-ci se dérouleront sur la période allant de 2026 à 2028. Cet important chantier doit permettre au Muséum d'offrir de nouveaux contenus selon les standards les plus modernes de la transmission scientifique au public, en respectant les normes de développement durable actuelles.

Le coût global du renouvellement de l'ensemble des galeries publiques est d'environ 17.2 millions de francs, dont une partie est financée au travers d'un don privé, laissant ainsi un montant de 13.8 millions de francs pour lequel un soutien financier de 3 millions de francs est sollicité par la Ville de Genève auprès du FI.



Après avoir examiné les différents aspects du projet, le Conseil a considéré que :

- la condition de la conformité aux buts statutaires du FI est remplie, s'agissant d'un équipement unique dans la région qui présente de fait un important effet de débordement ;
- concernant le montant de la subvention FI, la convention FI-ACG (art. 3 al. 2) stipule que : « *le subventionnement du FI représente en principe de 1 à 20% du financement communal, un taux supérieur pouvant toutefois être admis si les prestations touchent la majorité des communes ou bénéficient directement à la majorité des communes* ». Ainsi, la subvention de 3 millions demandée, qui représente 17 % du coût total de l'opération, respecte la règle précitée.

Au vu de ce qui précède, le Conseil du FI a approuvé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 3 millions de francs pour la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.

À la lumière de ces éléments, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté, le 31 janvier 2024, l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle.